Ecole des Mines d'Alès
PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Qui ?	Durée	
		Etape INFORMATION-ORIENTATION
Cellule/correspondant VAE	**1 à 3 h**	**ACCUEIL - INFORMATION -ORIENTATION** Objectif : *Fournir une première information et orienter le demandeur* Écoute de la demande Information générale sur la validation des acquis (décret 85-décret 02) Prise de rendez-vous interne ou renvoi sur une autre structure Objectif : *Vérifier le projet professionnel* Analyse approfondie de la demande Repérage du parcours (professionnel, personnel et de formation) Vérification du projet professionnel/personnel Information sur les procédures internes de VAE Ouverture du dossier du candidat *(renseignements administratifs)*
		→ **Sortie**
		→ **CORRESPONDANT EXTÉRIEUR**
		→ **VAE / VAP 85**
		Etape Recevabilité
Cellule/correspondant VAE	**1 à 2 mois**	**Dossier n°1** Objectif : *Constitution d'un dossier d'examen de recevabilité* Information sur le dossier de recevabilité (diplômes EMA) Réception du dossier de recevabilité, étude, modifications Objectif : *Examen d'un dossier de recevabilité* Constitution et réunion d'une commission de recevabilité Décision de recevabilité et notification au candidat
	délai 2 mois	
		Etape Validation : convention
		CONTRACTUALISATION et INSCRIPTION dans l'Établissement Objectif : *Engagement du candidat dans la démarche* Remise du dossier VAE et du dossier d'inscription, lettre de candidature Signature du contrat, inscription, facturation Proposition pour l'accompagnement facultatif
		Etape Validation : accompagnement
Conseiller VAE *Référent enseignant* *Référent professionnel*	**24 h**	**ACCOMPAGNEMENT (facultatif)** Objectif : *Accompagner le montage du dossier* Aide méthodologique à l'élaboration du dossier : - analyse de l'activité, des acquis, des grilles de lectures proposées (référentiels) - pièces justificatives, preuves Transmission du dossier au jury de validation
		accompagnement extérieur
		Etape Validation : jury de validation
JURY *Secrétaire (Directeur des Etudes)* *Professionnels* *Enseignants chercheurs* *avis extérieurs éventuels*	**3-5 h**	**JURY DE VALIDATION** Objectif : *Evaluation des acquis issus de l'expérience du candidat* Exposé oral du candidat (45 minutes) Questionnement du candidat par le jury Délibération du jury - soit validation totale - soit validation partielle, et dans ce cas : Établissement de la prescription : - contenu (compétences à acquérir…) - support pédagogique (cours, mémoire, situation professionnelle, etc…) - mode de suivi (qui, comment…) - mode d'évaluation (qui, comment…) Rapport au Comité des Etudes et au Directeur d'établissement Transmission de la notification de la décision au candidat
		VALIDATION PARTIELLE
		VALIDATION TOTALE
Conseiller VAE *Administratif*		**SUIVI DE LA PRESCRIPTION** Contrôle - Exécution de la prescription
Selon le mode d'évaluation déterminé par le jury de validation		**2ème JURY VAE** Objectif : évaluation de la prescription
		DÉLIVRANCE DU DIPLÔME
Où ?		Ecole des Mines d'Alès
Quand ?		Selon la procédure classique de délivrance des diplômes